

LE TEMPS DES VACANCES AVEC VTF

DES
VALEURS
PARTAGÉES

**BROCHURES
GRATUITES
RENSEIGNEMENTS
ET RÉSERVATIONS**

PAR TÉLÉPHONE

► N°Cristal 0 969 320 615

APPEL NON SURTAXE

(impératif si vous souhaitez
cumuler la participation SRIAS
+ la remise VTF)

PAR INTERNET

www.vtf-vacances.com

(espace CE et collectivités)
avec le code **738096**

(seules les remises VTF seront
appliquées)

Agents actifs et retraités des services de l'Etat de la région Nouvelle-Aquitaine, avec la SRIAS Nouvelle-Aquitaine et VTF bénéficiez de remises pour vos prochaines vacances.

Découvrez dans les brochures été et hiver et le site web toutes les offres vacances de VTF l'Esprit Vacances en France et à l'étranger.

Des **villages et résidences de vacances** à taille humaine en location, pension complète et demi-pension avec des animations pour les adultes et des clubs enfants gratuits dès 3 mois.

Des **séjours et circuits à l'étranger**, locations en Espagne et Italie, hôtels clubs en méditerranée ou circuits aux USA

CUMULEZ LES AVANTAGES !

La SRIAS participe à vos frais de séjours en plus des remises tarifaires accordées par VTF (voir détails et modalités page suivante)

TARIFS PRÉFÉRENTIELS ACCORDÉS À TOUS LES AGENTS

- 12% de remise sur les villages et résidences VTF en France*
- 5% de remise sur les voyages et les villages "partenaires"
- Adhésion VTF offerte (valeur 40€)
- Accès aux **offres exclusives SRIAS** : des remises exceptionnelles sur une sélection de destinations



* VTF pratiquant une tarification variable en fonction du quotient familial (périodes grisées des grilles tarifaires), la remise sera de moins 17% pour les agents dont le QF mensuel est inférieur à 640€



NB : Les remises sont cumulables avec les offres première minute "IDvacances" et les Early Booking des séjours étranger sans transport (voir brochures et site web) Elles ne sont pas cumulables avec les promotions de dernière minute et les "promos du jeudi", les "Packs surprise" et les "IDfûtées"

MODALITÉS PRATIQUES 2018

AI-JE DROIT A UNE PARTICIPATION DE LA SRIAS DONT JE DEPEND ?

Tous les agents de l'état actifs et retraités en région Nouvelle-Aquitaine peuvent bénéficier d'une subvention en 2018
En fonction du **Quotient Familial**. **Aides + fortes en pension complète (cf. tableaux ci-dessous)**

MONTANT DE LA PARTICIPATION

La participation SRIAS est calculée sur la base de votre quotient familial mensuel et de votre type de séjour

$$\text{Q.F.M.} = \frac{\text{Calcul du Quotient Familial Mensuel :}}{15 \times \text{nombre de personnes au foyer figurant sur l'avis}}$$

dernier revenu fiscal de référence du foyer

Si famille mono-parentale rajouter +1, de même si enfant handicapé rajouter +1. Monoparental = lettre T sur avis d'imposition. Enfant handicapé = notifié sur avis d'imposition. Pour les couples séparés : un enfant est compté 1 si résidence exclusive et 0,5 si résidence alternée.

Vous devez impérativement fournir à VTF les justificatifs suivants :

- Copie du dernier bulletin de salaire ou de solde ou de pension émanant d'un ministère d'état (code MIN) ou d'un éta-blissement bénéficiant d'une dérogation pour 2018
- Copie du dernier avis d'imposition du foyer

Les réservations ne pourront être confirmées que sur présentation de ces pièces.

REGLES DE FONCTIONNEMENT

Les agents ne peuvent bénéficier de d'une seule participation SRIAS pour l'année civile.

Si une famille est composée de 2 agents, la participation est plafonnée à une aide par année civile.

Le reste à charge doit être de

150€ mini. Les aides SRIAS sont attribuées par ordre d'arrivée dans la limite du budget alloué à cette action par la SRIAS pour l'année civile 2018

Dans le cas d'épuisement du budget prévu ou si vous souhaitez réserver plusieurs séjours vacances, la participation SRIAS ne pourra pas vous être attribuée mais les tarifs préférentiels VTF seront appliqués

Tableau des tranches de revenus et des aides SRIAS pour les locations

Tranche	Quotient familial mensuel	Participation	Tranche	Quotient familial mensuel	Participation
1	Inférieur à 230€	296€	7	De 611 à 690€	142€
2	De 231 à 310€	270€	8	De 691 à 770€	117€
3	De 311 à 390€	245€	9	De 771 à 840€	91€
4	De 391 à 460€	219€	10	De 840 à 920€	66€
5	De 461 à 540€	194€	11	Supérieur à 920€	40€
6	De 541 à 610€	168€			

Tableau des tranches de revenus et des aides pour les pensions complètes

Tranche	Quotient familial mensuel	Participation	Tranche	Quotient familial mensuel	Participation
1	50€ par personne +	296€	7	20€ par personne +	142€
2	45€ par personne +	270€	8	15€ par personne +	117€
3	40€ par personne +	245€	9	10€ par personne +	91€
4	35€ par personne +	219€	10	5€ par personne +	66€
5	30€ par personne +	194€	11	Pas d'aide /personne	40€
6	25€ par personne +	168€			



Exemples - Votre quotient Familial Mensuel est de 380€ et votre famille est composée de 2 ad. et 2 enf.

Votre séjour en location chez VTF à Biscarrosse coûte 1119€. Vous avez droit à une **aide SRIAS de 245€** (premier tableau) et une **remise VTF de -134€**. **Vous payerez le reste à charge de 740€.**

Votre séjour en pension complète chez VTF à Bandol coûte 1660€. Vous avez droit à **une aide SRIAS de 405€** (245€ + 40€/personne - Deuxième tableau) et **une remise VTF de -199€.**

Vous payerez le reste à charge de 1056€